

CWS/8/14

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 octobre 2020

# Comité des normes de l’OMPI (CWS)

**Huitième session**

**Genève, 30 novembre – 4 décembre 2020**

Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP (taches n° 41, 53 et 64)

*Document établi par le Bureau international*

## Introduction

1. À sa septième session tenue en juillet 2019, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a reçu de la part de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP des rapports sur l’état d’avancement des activités menées au titre des tâches du CWS suivantes :
* Tâche n° 41 : “Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.96 de l’OMPI”;
* Tâche n° 53 : “Mettre au point des éléments de schéma XML pour les indications géographiques”;
* Tâche n° 56 : “Établir des recommandations concernant l’échange de données prenant en charge les communications de machine à machine en mettant l’accent sur : i) la facilitation de la mise au point de services Web qui puissent accéder aux ressources relatives à la propriété intellectuelle; ii) la mise en place d’un vocabulaire commercial et de structures de données pertinentes; iii) les conventions de dénomination pour l’identificateur de ressources uniformes (URI); et iv) la mise à disposition d’études de cas relatives à la mise en œuvre de services Web”; et
* Tâche n° 63 : “Élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l’OMPI aux fins de la publication électronique”.
1. À la septième session, les deux tâches suivantes ont été réattribuées à deux équipes d’experts distinctes du CWS, qui ont été jugées plus compétentes :
* La tâche n° 56 a été attribuée à une nouvelle équipe d’experts chargée des API, composée d’un groupe de représentants d’offices de propriété intellectuelle choisis pour leurs compétences en matière de création d’API (voir le paragraphe 51 du document CWS/7/29); et
* La tâche nº 63 a été attribuée à l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique, étant donné que cette tâche n’est pas considérée comme liée à la structure du schéma XML, mais plutôt à sa présentation (voir le paragraphe 40 du document CWS/7/29).
1. À sa septième session également, le CWS a approuvé l’inclusion dans son programme de travail d’une nouvelle tâche qui sera menée par l’Équipe spéciale chargée de la norme XML4IP, à savoir la tâche n° 64, qui concerne l’élaboration d’une norme JavaScript Object Notation (JSON) (voir les paragraphes 58 et 59 du document CSW/7/29). La description de cette tâche se lit comme suit :
* Tâche n° 64 : “Préparer une proposition de recommandations concernant les ressources JavaScript Object Notation (JSON) compatibles avec la norme ST.96 de l’OMPI pour le dépôt, le traitement, la publication et/ou l’échange d’informations sur la propriété intellectuelle”.
1. Afin de réaliser les activités qui lui ont été confiées par le CWS, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP se réunit régulièrement tous les mois. Les détails sur l’état d’avancement de chacune des tâches assignées à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP sont exposés ci‑après.

## Révision et mise en œuvre de la norme ST.96 de l’OMPI (tâche n° 41)

1. Dans le cadre de la tâche n° 41, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a préparé et publié une nouvelle version majeure, la version 4.0, une version mineure, la version 3.2, et deux versions d’essai, la version 3.1\_T1 et la version 3.2\_T1. Davantage de détails sur les deux nouvelles versions officielles sont fournis ci‑après.

### Version 3.2

1. Une nouvelle version mineure 3.2 a été publiée en décembre 2019 et a été mise au point afin d’apporter certaines modifications urgentes approuvées à la septième session du CWS et d’intégrer les éléments de la norme ST.37 qui ont été approuvés par l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP et seront utilisés dans la bibliothèque de codes de la norme ST.96. À sa septième session, le comité est convenu que les éléments réutilisables d’autres normes XML, comme la norme ST.37, devraient être intégrés dans la bibliothèque de codes de la norme ST.96 (voir le paragraphe 32 du document CWS/7/29).

### Version 4.0

1. La nouvelle version majeure 4.0 aurait dû être publiée le 1er octobre 2019, mais compte tenu de l’état peu avancé des discussions sur certains éléments essentiels de cette version, la publication a été repoussée jusqu’à la fenêtre disponible suivante, à savoir le 1er avril 2020. Le CWS n’autorise que deux nouvelles versions de la norme ST.96 par an (voir le paragraphe 53 du document CWS/6/34). La pandémie mondiale de COVID‑19 a ensuite porté atteinte à la capacité du Bureau international de finaliser cette version; celle‑ci a donc été reportée au 1er juin 2020.
2. La version 4.0 de la norme ST.96 de l’OMPI est la nouvelle version la plus importante de cette norme à ce jour et inclut désormais des schémas XML afin de couvrir deux nouveaux types de droit de propriété intellectuelle : le droit d’auteur et les indications géographiques. Dans le domaine du droit d’auteur, le CWS devrait prendre note du fait que les schémas XML actuellement pris en charge dans la version 4.0 de la norme ST.96 ne concernent que les données relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur. La version 4.0 comprend également des schémas XML couvrant les données relatives aux rapports d’examen établis par les offices de propriété intellectuelle et les données sur la situation juridique des brevets conformes à la norme ST.27; cette version apporte des améliorations importantes à la communication bilatérale entre les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye.
3. Des informations plus détaillées sur la version 4.0, notamment les modifications des annexes II, III et IV, sont disponibles dans les notes de diffusion publiées sur le site Web de l’OMPI à l’adresse : <https://www.wipo.int/standards/XMLSchema/ST96/V4_0/ReleaseNotes.pdf>.
4. Toutes les annexes de la nouvelle version 4.0 de la norme ST.96 sont disponibles en ligne à l’adresse : [https://www.wipo.int/standards/en/st96/v4‑0/](https://www.wipo.int/standards/en/st96/v4-0/).

### Corps du texte

1. Eu égard à la nécessité d’étendre la portée de la norme ST.96 pour couvrir la propriété intellectuelle, le titre de la norme a été mis à jour et se lit comme suit :

“RECOMMANDATION CONCERNANT L’UTILISATION DU XML DANS LE TRAITEMENT DE L’INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE” (anciennement INDUSTRIELLE).

### Annexe I

1. L’annexe I de la norme ST.96 détaille les règles et conventions de conception XML en vue de la création et de l’utilisation de schémas XML conformes à ladite norme. Plusieurs changements ont été nécessaires afin de prendre en considération les nouveaux espaces de nommage figurant dans cette version, en particulier le droit d’auteur (cpy) et les indications géographiques (gin).
2. Le CWS a porté son attention sur les deux règles de conception de schémas suivantes, qui ont été révisées dans cette nouvelle version :
* [SD‑03] : un module du schéma de la composante brevets, de la composante marques, de la composante dessins et modèles, de la composante indications géographiques ou de la composante droit d’auteur PEUT renvoyer à des modules du schéma de la composante commune, à des schémas du module de la même composante et à des schémas approuvés de normes industrielles, mais NE DEVRAIT PAS renvoyer à des modules du schéma d’autres composantes, à une exception près : les schémas de la composante indications géographiques PEUVENT renvoyer à des schémas de la composante marques et inversement, car les secteurs d’activité en cause se recoupent partiellement;
* [SD‑45] : les caractères utilisés dans les énumérations DOIVENT se limiter aux caractères suivants : ‘a‑z, A‑Z, 0‑9, espace “” et caractère de soulignement “\_”‘. ~~Les valeurs d’énumération NE DEVRAIENT PAS commencer par un caractère numérique~~ *(note : la seconde phrase a été supprimée).*

### Annexe V

1. L’annexe V de la norme ST.96 décrit les règles et principes d’application en vue de l’établissement d’un schéma XML conforme, cohérent ou interopérable avec la norme ST.96. À l’issue des débats du CWS sur la manière de concevoir un schéma interopérable avec la norme ST.96 (voir les paragraphes 19 à 22 du document CWS/7/3 REV.), l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a présenté une annexe V révisée indiquant comment y parvenir.

### Annexe VII

1. L’annexe VII (“Exemples d’instances XML”) a été ajoutée à la version 4.0 de la norme ST.96. Comme indiqué dans le rapport sur l’état d’avancement concernant la tâche n° 63 présenté à la septième session du comité (voir le paragraphe 34 du document CWS/7/3 REV.), l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a élaboré cette annexe afin de présenter trois exemples d’instances XML – une pour chaque droit de propriété industrielle – afin d’aider les offices de propriété intellectuelle à mettre en œuvre la norme ST.96.
2. Outre les exemples d’instances proprement dits, le corps de l’annexe fournit des détails pour aider le lecteur à comprendre comment ces exemples ont été conçus.

## Schéma XML pour les indications géographiques (tâche n° 53)

1. La tâche n° 53 a été créée à la cinquième session du CWS et attribuée à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP (voir les paragraphes 25 à 29 du document CWS/5/22). Le premier projet de schémas XML a été discuté à la réunion de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP qui s’est tenue à Ottawa, Canada, en septembre 2017. L’état d’avancement de cette tâche a été présenté au CWS à la septième session et le Bureau international est convenu de fournir la mouture finale de la version 4.0 (voir le paragraphe 26 du document CWS/7/29).
2. Depuis la septième session du CWS, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a mené deux séries de discussions et a été en mesure de finaliser les projets de schémas à temps pour les inclure dans la version 4.0. Les principaux changements suivants apportés au schéma XML pour les indications géographiques ont été portés à l’attention du CWS :
* Renommer les composantes afin de garantir la conformité avec les règles et conventions de conception XML de la norme ST.96 (voir l’annexe I de la norme ST.96);
* Inclure diverses nouvelles composantes afin de couvrir les composantes obligatoires figurant dans le formulaire de demande l’Arrangement de Lisbonne; et
* Améliorer la structure du schéma de conception pour parvenir à un groupement plus logique.
1. La version 4.0 de la norme ST.96 prévoit désormais une première série de schémas de conception pour couvrir les données relatives aux indications géographiques. Dans le cadre de la tâche n° 41, toute révision nécessaire de ces schémas relève désormais de la compétence de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP. Par conséquent, la tâche n° 53 devrait être considérée comme terminée et être supprimée de la liste des tâches du CWS.

## Proposition de schéma JSON (tâche n° 64)

1. À la septième session du CWS, la tâche n° 64 a été ajoutée au programme de travail du comité en reconnaissance de l’utilisation croissante du schéma JSON par les offices de propriété intellectuelle, notamment dans le cadre de l’utilisation en tant que charge utile de la réponse d’un service Web (voir les paragraphes 58 et 59 du document CWS/7/29).
2. À la septième session également, un projet de norme prévoyant une série de principes directeurs pour la création d’un schéma JSON a été présenté au CWS (voir le document CWS/7/5). Lors de la mise au point de cette série de principes directeurs, il a été reconnu qu’il n’existe pas de norme JSON officielle et qu’il serait utile d’en établir une.
3. Depuis la septième session, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a travaillé à l’établissement d’une série de règles de transformation, qui constituent des principes directeurs sur la manière de transformer le schéma XML de la norme ST.96 en un schéma JSON. Cet exercice a abouti à une série de règles de transformation, qui expliquent à la fois comment convertir un nom de fichier XML Schema Definition (XSD) relevant de la norme ST.96 en un nom de fichier JSON et comment transformer un fragment XSD en fragment de schéma JSON, ainsi qu’à quatre exemples indiquant, étape par étape, comment appliquer ces règles de transformation. Ces informations pourront être consultées sur le Wiki de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP. Les offices intéressés par ces travaux sont invités à participer aux débats de l’équipe d’experts et, s’ils n’en sont pas encore membres, à demander à le devenir.
4. Au départ, on pensait que ce processus de transformation pouvait être semi‑automatique. L’exercice a toutefois révélé que le processus de transformation était plus complexe que ce l’on croyait à l’origine et qu’il requérait toujours une intervention manuelle. Cela s’explique en partie par le fait que le schéma JSON a généralement une structure hiérarchique plus plate. De ce fait, le schéma JSON initialement prévu pour être inclus dans la proposition finale de norme JSON n’a pas pu être finalisé lors de cette session (voir le paragraphe 60 du document CWS/7/29). Au cours des prochains débats, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP se penchera sur la question de savoir si ce processus de transformation peut être amélioré ou si un autre moyen de créer ce schéma JSON devrait être trouvé.
5. Dans l’intervalle, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP s’efforcera d’élaborer des recommandations sur la spécification JSON pour les données de propriété intellectuelle ainsi qu’une série de composantes du schéma JSON sur la base de la norme ST.96, et elle entend soumettre un résultat pour examen à la neuvième session du comité.

## Mise en œuvre de la norme ST.96 de l’OMPI

1. Au cours de ses récentes discussions, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a reconnu l’importance d’une collaboration entre les offices qui appliquent la norme ST.96. Afin de recueillir des informations sur la mise en œuvre de la norme ST.96 par les offices de propriété intellectuelle, l’équipe d’experts a mené une enquête en ligne en son sein en septembre 2020. L’enquête demandait si les offices de propriété intellectuelle utilisent actuellement la norme ST.96, s’ils ont l’intention de le faire à l’avenir, quelles composantes de la norme ST.96 ils ont l’intention d’utiliser et quel est leur avis sur les communications du PCT au format de la norme ST.96. Sur les 11 offices de propriété intellectuelle qui ont répondu à l’enquête, sept mettent actuellement en œuvre la norme ST.96, essentiellement pour les communications relevant des systèmes de Madrid et de La Haye. Les raisons pour lesquelles les offices n’ont pas mis ou ne prévoient pas de mettre en œuvre la norme ST.96 sont essentiellement liées à des contraintes budgétaires ou parce qu’ils s’appuient sur une norme XML antérieure, comme la norme ST.36 de l’OMPI. Six offices ont indiqué leur souhait de communiquer les données PCT au Bureau international au format de la norme ST.96 à l’avenir, comme pour les communications relevant des systèmes de Madrid et de La Haye.
2. Il est à noter que 23 offices ont déclaré avoir mis en œuvre complètement ou partiellement la norme ST.96 en 2017, selon leurs réponses à l’[enquête sur l’utilisation des normes de l’OMPI](https://www3.wipo.int/confluence/display/usestandards/CWS%2BSurvey%2Bon%2Bthe%2Buse%2Bof%2BWIPO%2BStandards%2BHome). Les offices sont encouragés à continuer de répondre à cette enquête.
3. Le Service d’enregistrement de La Haye utilise actuellement la norme ST.96 de façon bilatérale avec quelques offices de propriété intellectuelle, c’est‑à‑dire pour les communications des offices au Bureau international et inversement. Depuis décembre 2018, la norme ST.96 est le format natif d’entrée et de sortie du système de La Haye du Bureau international. À l’heure actuelle, le Service d’enregistrement maintient toujours une compatibilité descendante avec le format de données XML historique, à savoir hague‑dtd pour les communications bilatérales avec les offices. L’abandon de ce format de données historique, tant pour les communications entrantes que sortantes, a été fixé à la fin de 2020 à la cinquième session du CWS (voir le paragraphe 37 du document of CWS/5/22). Toutefois, en raison des conséquences de la pandémie de COVID‑19 sur les opérations, la période d’abandon progressif a été prorogée et le Service d’enregistrement de La Haye a annoncé qu’à compter du 31 mars 2021, la version 4.0 de la norme ST.96 de l’OMPI sera le seul format autorisé pour l’échange de données au titre du système de La Haye.

## Poursuite de la collaboration et du soutien

1. Aux fins de partager les mises en œuvre de la norme ST.96 entre les offices de propriété intellectuelle et de recenser les améliorations nécessaires à apporter à cette norme, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a demandé que le Bureau international fournisse la base de données centrale de la norme ST.96 et le CWS a appuyé cette idée (voir les paragraphes 27 et 29 du document CWS/7/29). L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP est parvenue cette année à un accord sur les exigences fonctionnelles de la base de données centrale. Le Bureau international a examiné les solutions et les plans potentiels disponibles pour lancer un projet pilote cette année. Quatre offices se sont déjà portés volontaires pour participer au projet pilote. Le Bureau international prévoit de faire rapport sur les résultats du projet à la neuvième session du CWS.
2. À sa septième session, le CWS est convenu de créer une nouvelle instance pour les développeurs extérieurs. Le Bureau international a collaboré avec l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP en vue de faire de cette instance un moyen de communication avec des développeurs qui utilisent déjà ou souhaitent utiliser le schéma XML de la norme ST.96 de l’OMPI (voir les paragraphes 33 et 34 du document CWS/7/29). L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP recherchera la plateforme la plus appropriée pour ce type de collaboration externe et en suivra le développement. L’état d’avancement de cette tâche et les réflexions relatives à cette plateforme seront présentés par l’équipe d’experts au CWS pour examen à la neuvième session.

## Programme de travail

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP poursuivra ses travaux sur la mise au point d’un nouveau schéma XML et l’amélioration du schéma XML existant, mais souhaite insister tout particulièrement sur les éléments suivants à développer avant la neuvième session du CWS :
* XSD pour les dossiers de brevet et les transactions sur les brevets : l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP n’a réalisé aucun progrès sur ces schémas depuis la dernière session. Ces deux composantes concernent les données relatives au cycle de vie des brevets et les transactions liées aux demandes de brevet, respectivement, mais maintenant que la nouvelle version 4.0 est terminée, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP aura davantage de temps pour s’occuper de ces schémas;
* XSD pour les documents de priorité : cet élément en est toujours à sa phase de démarrage, mais il sera développé plus avant;
* XSD pour les formulaires de demande de brevet : cette tâche n’a pas avancé depuis que l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a cartographié les composantes existantes de la norme ST.96 du formulaire international type de requête relevant du Traité sur le droit des brevets;
* Amélioration des composantes droit d’auteur : certaines composantes droit d’auteur, comme RightsHolderType et OrphanWorkKindCode, seront améliorées afin de leur donner un format plus structuré; et
* Composantes composition des alliages : sur la base de la récente proposition de l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a commencé à débattre de la mise au point de nouvelles composantes de la norme ST.96 afin de couvrir les informations sur la composition des alliages provenant des documents de brevet et, en particulier, des revendications de brevet. Les nouvelles composantes XML pourraient servir à fournir ces informations au public gratuitement et d’une façon plus structurée et normalisée.
1. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP poursuivra également ses travaux dans le cadre de la tâche n° 64 en vue de mettre au point un schéma JSON, fondé sur le schéma XML de la norme ST.96 en formalisant une série de règles de transformation ou en étudiant une solution alternative appropriée.
2. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a déjà mis au point des composantes XML pour le traitement et l’échange de données sur la situation juridique des brevets reposant sur la norme ST.27 de l’OMPI dans le cadre de la tâche n° 41, comme indiqué au paragraphe 8 ci‑dessus. L’équipe d’experts entend poursuivre cet exercice afin de mettre au point des composantes XML pour les données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels, conformément aux normes pertinentes de l’OMPI.
3. *Le CWS est invité :*
4. *à prendre note du contenu du présent document;*
5. *à prendre note de la publication des versions 3.2 et 4.0 de la norme ST.96, comme indiqué aux paragraphes 6 à 16 ci‑dessus;*
6. *à prendre note de l’inclusion des schémas destinés aux indications géographiques et au droit d’auteur dans la version 4.0;*
7. *à examiner et approuver la demande de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP visant à supprimer la tâche n° 53 du programme de travail du CWS, comme indiqué au paragraphe 19 ci‑dessus;*
8. *à prendre note de l’état d’avancement de la tâche n° 64 et des retards dans la fourniture du schéma JSON ainsi que de l’intention de présenter un projet de recommandations sur le schéma JSON pour les données de propriété intellectuelle pour examen à la neuvième session du CWS, comme indiqué aux paragraphes 22 à 24 ci‑dessus;*
9. *à prendre note de la nouvelle date de suppression du support du format historique de communication au titre du système de La Haye, comme indiqué au paragraphe 27 ci‑dessus;*
10. *à prendre note de l’avancement du développement de la base de données centrale sur la norme ST.96 et de l’intention du Bureau international décrits au paragraphe 28;*
11. *à prendre note du fait que l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP présentera une proposition en vue de créer une instance appropriée pour le public extérieur à la neuvième session du CWS, comme indiqué au paragraphe 29 ci‑dessus; et*
12. *à prendre note du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, comme indiqué aux paragraphes 30 à 33 ci‑dessus.*

[Fin du document]